

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2014/...

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 novembre 2014

DCM N° 14-11-27-12

Objet : Acquisition et cession d'entreprises foncières situées rue Xavier Roussel à Metz Devant-les-Ponts.

Rapporteur: Mme FERRARO

Le Centre Hospitalier Régional (CHR) – 1, Allée du Château à Metz souhaite, dans le cadre de la cession d'un pavillon lui appartenant au 9, rue Xavier Roussel à Metz-Devant-les-Ponts, procéder à l'acquisition d'une emprise foncière appartenant à la Ville de Metz. Ce terrain bâti est traversé par un sentier faisant partie du domaine public de la Ville de Metz.

A la demande de la Ville de Metz, le CHR a accepté de reconstituer cette emprise le long de la propriété concernée, dans la continuité du sentier existant.

Le service France Domaine a évalué ces biens d'une surface approximative de 46 m² à 2,30 € le m², soit un montant estimé à 105,80 € pour chacune de ces entreprises.

Il est donc proposé de procéder à un échange sans soule sur la base de l'évaluation précitée.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la demande du CHR de Metz Thionville,

VU l'évaluation du Service France Domaine,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE DECLASSER ET DE CEDER** au Centre Hospitalier Régional (CHR) – 1, Allée du Château à Metz, une emprise d'environ 46 m² à distraire du sentier communal cadastré sous :

BAN DE DEVANT-LES-PONTS

Section DL –n° 08 – rue Xavier Roussel – 735 m²

- **D'ACQUERIR** du Centre Hospitalier Régional (CHR) une surface équivalente d'environ 46 m² à distraire du terrain cadastré sous :

BAN DE DEVANT-LES-PONTS

Section DL- n° 01 – rue Xavier Roussel – 11 424 m²

- **DE REALISER** cette acquisition et cette cession sur la base de l'évaluation du service France Domaine, soit 2,30 € le m², soit un montant estimé à 105,80 € pour chacune de ces entreprises ;
- **DE REPARTIR** pour moitié, entre le Centre Hospitalier Régional (CHR) et la Ville de Metz, les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
- **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

Le Premier Adjoint au Maire,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action Foncière Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme Référence nomenclature «ACTES» : 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz , Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
--

Membres assistant à la séance : 39 Absents : 16 Dont excusés : 10

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
